

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 19 mars 2019 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale,



Etalle, le 11 mars 2019

Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Désignation des membres dans les différents organismes
2. CLDR – Désignation des représentants
3. Ancienne Gruerie – désignation délégué des communes
4. Distinctions communales – Renouvellement jury
5. Enseignement – Convention plan de pilotage
6. Fédération Wallonie Bruxelles – Accord-cadre pour achat de livres
7. Adoption Convention Ludobus
8. Subsidés communaux – délégation
9. Marchés communaux – délégation
10. Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité – Renouvellement intégral
11. Adhésion à la centrale d'achat RenoWatt – Adoption convention
12. Lotissement communal des Maigriges – Buzenol – Adaptation des conditions de vente
13. Désignation d'un auteur de projet – Travaux de construction local de patro – Arrêt des conditions du marché
14. Entretien des espaces verts 2019 – Arrêt des conditions du marché
15. Peste porcine africaine – Bail de chasse – Exonération du paiement des loyers
16. Ordonnances de Police – Ratification
17. Approbation procès-verbal séance précédente

Information : Programme Clé Stabulaccueil

Séance à huis-clos

18. Ratification désignations personnel enseignant